

Marie-Jeanne GOBERT  
Conseillère Régionale de Normandie  
Groupe PCF-Front de Gauche  
Conseillère Municipale de Caen  
13, rue des Anémones  
14000 CAEN

*Caen, le 28 avril 2020*

Lettre ouverte à Monsieur le Préfet du Calvados

A

Monsieur le Préfet  
Préfecture du Calvados  
Rue St Laurent  
14000 Caen

Monsieur le Préfet,

La crise sanitaire a plongé le pays et l'ensemble de nos concitoyens dans une situation inédite. Ses conséquences, l'isolement, la promiscuité, la précarité et la perte d'emploi, l'insuffisance de revenu, sont chaque jour ressenties toujours plus difficilement.

La sortie du confinement est fixée au 11 mai depuis maintenant plusieurs jours. Sa préparation doit être en rupture avec la confusion dont a fait preuve le gouvernement au début de l'épidémie. Celle-ci ayant entraîné de la colère et une perte de confiance à l'échelle du pays.

En tant que représentant de l'Etat, vous avez pris certaines dispositions pour protéger et empêcher une propagation de l'épidémie du Covid-19 sur le département, notamment parmi les publics dépourvus de droits.

Les conditions d'un hébergement pour les migrants particulièrement exposés à la maladie ont été réunies à Koenig, à Bretteville-sur-Laize, et au Centre d'hébergement de Tailleville, pour près de 70 d'entre eux parmi lesquels de nombreux mineurs non accompagnés.

Le confinement a fait la démonstration qu'il était possible de répondre à des questions d'urgence et d'hébergement ; la suite doit s'écrire avec la même ambition. Ces lieux d'hébergement d'urgence, au-delà de la réponse aux besoins vitaux, et au devoir de porter assistance, permet l'évaluation sociale, l'accompagnement, l'information sur les droits et devoirs, auprès d'un public extrêmement vulnérable cantonné jusque-là dans l'errance et l'ignorance.

Notre pays a un devoir d'accueil. La qualité du suivi et la connaissance de leurs droits sont décisives pour que ces jeunes migrants s'inscrivent dans des démarches leur permettant de régulariser leur situation.

C'est dès maintenant que doivent s'organiser la sortie des centres d'hébergements et l'après 11 mai pour ces jeunes migrants. Les décisions doivent s'anticiper et être prises dans la clarté afin que les différents intervenants puissent coordonner leurs actions.

Aussi, Monsieur Le Préfet, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer les dispositions que vous entendez prendre afin que ces jeunes migrants, qui ont déjà vécu des situations dramatiques, soient en capacité d'affronter la période à venir et de connaître des conditions de vie plus dignes

Nous sommes nombreux, élus, bénévoles, travailleurs sociaux, associations, citoyens, à nous interroger sur la manière dont vous réfléchissez et envisagez leur avenir. Cette question ne peut être dissociée des valeurs de notre République et doit être posée publiquement.

Nous serons attentifs à vos réponses et souhaitons très sincèrement que la dimension humaine l'emporte sur toute autre considération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.



Marie-Jeanne GOBERT

-Copie adressée aux députés du Calvados